

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VOUVRAY SUR HUISNE  
LE MARDI 01 SEPTEMBRE 2020 à 20h30

Date de convocation : 21/08/2020

L'an deux mil vingt Le premier septembre à vingt heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHÉTAT, M. François THOMELIN, M. Fabien AVIGNON, Mme Pauline RAMON, M. Gonzague de MONTESSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M Christian LAUNAY donne pouvoir à M Jean-Pierre CIRON.

Etaient absents : M. Christian AATZ,

Mme Pauline RAMON a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal du 07 juillet : le Compte rendu du conseil municipal du 07 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal leur avis afin de rajouter à l'ordre du jour 1 délibération relative à un devis marquages au sol qu'ils approuvent à l'unanimité : délibération 2020-032.

**OBJET DE LA DELIBERATION 2020-029 : Délibération autorisant à solliciter la subvention Leader et approuvant le projet et le Plan de financement.**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter la subvention Leader et d'approuver le projet et le plan de financement suivant :

Dépenses : 19 867,50 €

Recettes :

- Préfecture de la Sarthe : 3 973,00 €

- Fonds de concours de la C.C. de l'Huisne Sarthoise : 5 960,25 €

- Leader : 3 974,00 €

- Autofinancement : 5 960,25 €

**Total : 19 867,25 €**

Le Conseil municipal précise : "dans le cas où les financements externes seraient inférieurs au prévisionnel, l'autofinancement de la commune prendra en charge la différence".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote avec :

Voix pour : 10, voix contre : 0, abstention : 0

Et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention Leader et approuve le projet et le plan de financement ci-dessus.

**OBJET DE LA DELIBERATION 2020-030 : Désignation du Délégué correspondant Défense.**

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner un délégué « correspondant défense » représentant de la commune en charge des relations entre la commune et le ministère de la Défense pour la durée du mandat. Il demande aux membres de l'assemblée, si un élu est intéressé. Mme Dominique COMBE se porte candidate.

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 10
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 10

✚ Mme COMBE Dominique est élue « correspondant défense » par 10 VOIX.

**OBJET DE LA DELIBERATION 2020-031 : Choix des devis concernant les travaux de carrelage et plomberie entreprise SARL PAPIN pour le logement « Le Pavillon » allée Louis Aragon.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a 3 devis pour les travaux de carrelage et plomberie pour le logement « Le Pavillon » allée Louis Aragon.

Monsieur Le Maire présente les devis :

- entreprise SARL PAPIN pour un montant de 4 578.42 € TTC qui comprend le carrelage et la plomberie.
- entreprise SARL Bruno JARRY pour un montant de 1 486.58 € TTC qui ne comprend que la plomberie.
- entreprise Carrelag CHARLY pour un montant de 2 602.50 € qui ne comprend que le carrelage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote avec :

Voix pour : 10 , contre : 0, abstention : 0 et valide le devis entreprise SARL PAPIN pour un montant de 4 578.42 € TTC, ce choix est justifié par l'intervention d'un seul artisan.

**OBJET DE LA DELIBERATION 2020-032 : Choix du devis marquages au sol.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a 1 devis pour les travaux de marquages au sol.

Monsieur Le Maire présente le devis :

- entreprise AXIMUM pour un montant de 1 511.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote avec :

Voix pour : 10 , contre : 0, abstention : 0 et valide le devis entreprise AXIMUM pour un montant de 1 511.40 € TTC.

Proposition de 2 devis pour l'étude de coussins berlinois et ralentisseurs en bitume pour la rue Henri Alexandre des Mazis Le Conseil Municipal n'a pas choisi, une réflexion de la commission voirie et les riverains est envisagée.

Il est demandé aux élus de réfléchir aux projets qu'il serait possible de réaliser grâce à la subvention de 12 000 € proposée par le Conseil Départemental.

La commission sera représentée par les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h 45. Le Maire Jean-Pierre CIRON.

